

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
SAMEDI 06 JANVIER 2024

RAPPORT ANNUEL 2022/2023



RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Présentation : Frédéric CESARO

1. LA LIGUE RÉGIONALE NOUVELLE AQUITAINE :

Je vous propose de commencer cette assemblée générale par un petit historique car la saison 2023-2024 est une saison charnière en termes de fonctionnement.

De 2017 à fin septembre 2023 : La Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine se compose de 12 départements constitués en Comités Départementaux à l'exception de la Creuse et de 3 Zones Interdépartementales (ZID) : Limousin, Poitou-Charentes et "Aquitaine".

Les ZID Limousin et Poitou-Charentes sont constituées en association avec leur propre comité directeur et leur propre équipe technique.

La "ZID Aquitaine" quant à elle, à la suite d'une fusion acquisition par la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine en date du 1er Mars 2017, existe au travers de ses missions fédérales mais n'existe pas administrativement en tant qu'association. La "ZID Aquitaine" fait donc partie intégrante de la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine avec un comité directeur, un président et une équipe technique qui sont ceux de la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine.

Aujourd'hui : En raison d'un découpage territorial national non respecté et du fait qu'elles ne sont pas reconnues administrativement, le ministère demande à la Fédération, la dissolution sans délais des associations Zones Interdépartementales (ZID). Des assemblées générales extraordinaires sont organisées dans chaque ZID afin de procéder à leur dissolution.

Pour ce qui est de la Nouvelle Aquitaine, la ZID Limousin est dissoute et n'existe plus. La ZID Poitou-Charentes quant à elle, faute de quorum, n'a pu être dissoute en première AG Extraordinaire et reste en cours de dissolution.

Dans l'attente des dissolutions définitives, toutes les ZID se sont vu retirer toutes leurs missions fédérales les empêchant ainsi de fonctionner en tant qu'organe déconcentré de la Fédération. Certaines missions de ZID ont été confiées à des départements qui en ont fait la demande auprès de la Fédération.

La "ZID Aquitaine" n'existant pas en tant qu'association, aucune démarche n'a été nécessaire.

La Ligue Nouvelle Aquitaine se compose donc aujourd'hui de 12 départements constitués en Comités Départementaux. Avec une superficie de plus de 84 000 km², c'est la région la plus étendue de France.

Pour rappel, chaque organe déconcentré (Comités Départementaux et Ligues Régionales) s'inscrit dans le cadre d'une convention avec la fédération. C'est la fédération qui fixe annuellement les missions de ses organes déconcentrés. Les missions des comités départementaux et des ligues régionales sont différentes. Chaque organe déconcentré de la FFK est totalement indépendant dans sa gestion et rend compte directement à la fédération.

Un organe déconcentré n'a pas pour vocation de subventionner ou financer un autre organe déconcentré, c'est le rôle de la Fédération.

2. ASSEMBLEES GENERALES DES LIGUES REGIONALES :

Pour répondre aux exigences gouvernementales du ministère des sports, toutes les Ligues Régionales ont été amenées à changer leurs statuts avant le 31 décembre 2022.

Pour la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine, les nouveaux statuts modifiés ont été adoptés en AG Extraordinaire le 25 novembre 2022.

L'assemblée générale de la Ligue Régionale se compose désormais, comme aujourd'hui, des représentants légaux des clubs membres de la Ligue Régionale comme défini dans les statuts (cf Article 3) et non plus des représentants des clubs élus dans les Comités Départementaux.

Pour plus de clarté et en toute transparence, les nouveaux statuts et le règlement intérieur de la Ligue sont accessibles à tous et téléchargeables sur les Site internet de la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Karaté et D.A : <https://sites.ffkarate.fr/nouvelleaquitaine/>

Outre la composition de l'AG qui a changé, les principales modifications sont :

- 🔴 Nombre de mandat entier de Président limité à 3 (identique pour la Fédération)
- 🔴 Constitution d'un commission Féminine
- 🔴 Parité Homme/Femme des comités directeurs obligatoire en 2028 (proportionnelle aux nombres de licences en 2024).
- 🔴 Le vote par procuration n'est pas admis.

3. ETAT DES LICENCES - COMPARAISONS

La saison 2022-2023 est marquée par une reprise "normale" des activités sportives, ce qui s'est traduit par un nombre de licences similaire aux années avant Covid comme je l'avais annoncé lors de la dernières AG à savoir 17328 licences au 31 Aout 2023.

Pour Comparaisons, nombres de licences au 31 aout sur les 6 dernières saisons :

- 🔴 2017-2018 : 17 629
- 🔴 2018-2019 : 17 416
- 🔴 2019-2020 : 16 470
- 🔴 2020-2021 : 11 496
- 🔴 2021-2022 : 15 246
- 🔴 2022-2023 : 17 328

Pour information, le nombre de licences au 31 Décembre 2023 était déjà de 16 160, ce qui laisse à penser que la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine a retrouvé un niveau stable de son nombre de licenciés voire une augmentation pour la saison 2023-2024.

Concernant les principales disciplines autres que le Karaté Do avec 10788 licences au 31 Aout 2023, on retrouve :

- 🔴 Krav Maga : 1362
- 🔴 Karaté Full Contact : 1038
- 🔴 Wushu : 789
- 🔴 AMV : 615
- 🔴 Body Karaté : 605

- 🌀 Yoseikan Budo : 466
- 🌀 Karaté Mix : 415
- 🌀 Karaté Jitsu : 338
- 🌀 Karaté Contact : 338

A noté la forte progression du Krav Maga en Nouvelle Aquitaine qui a su et continue à se structurer avec un nombre de licences au 31 Décembre 2023 déjà équivalent à celui de la saison 2022-2023.

4. ACTIVITÉS DE LA LIGUE RÉGIONALE - CONVENTION D'OBJECTIFS

Comme évoqué auparavant, la Ligue Régionale conclue annuellement avec la Fédération une convention d'objectif ayant pour objet de coordonner son action sportive, administrative et financière. La Ligue régionale doit répondre aux objectifs fixés par la Fédération au travers du PSF (Plan Sportif Fédéral).

En concertation et accord avec le Président, toutes les missions de la Ligue sont coordonnées par son Directeur Technique Régional, cadre d'état et conseiller technique national en la personne de Ludovic CACHEUX, assisté des RTR (Responsables Techniques Régionaux) pour les Disciplines Associées, des Responsables Régionaux d'Arbitrage pour la formation des arbitres et les compétitions, et des entraîneurs régionaux pour les missions de détection et accompagnement des compétiteurs pour le haut niveau.

Les principales missions de la Ligue Régionale :

- 🌀 Organiser, Contrôler et développer la pratique du Karaté et des D.A
- 🌀 Diriger et Coordonner l'activité des clubs Affiliés à la FFKDA et des licenciés
- 🌀 Organisation de Compétitions officielles Qualificatives Coupes et Championnats
- 🌀 Support aux Comités Départementaux en cas de besoin pour pallier un manque ou une défaillance sur demande uniquement (administratif, arbitrage, organisation, équipement, formation dirigeants, soutien aux clubs et soutien au licenciés).
- 🌀 Organisation des passages de grades 5eme DAN et relais pour les passages 1,2,3 et 4eme DAN en support des départements qui se déclarent non compétents.
- 🌀 Organisation d'entraînements Régionaux Réguliers KATA et COMBATS, détection et accompagnement pour le haut Niveau.
- 🌀 Accompagnement aux compétitions Nationales, aide et support aux clubs et/ou compétiteurs qui en font la demande.

Toutes les missions de la Ligue ont été entièrement remplies dans un excellent état d'esprit, une excellente cohésion de groupe et une belle dynamique qui fait de la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine une référence reconnue au niveau national.

Plus de détails lors de la présentation du rapport d'activité par le Secrétaire Général Stéphane GUILLAUD et l'intervention du Directeur Technique Ludovic CACHEUX.

Je tiens toutefois à rappeler ou informer chacun de vous, membres de cette assemblée générale, que la configuration de fonctionnement de la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine que j'ai souhaité, pour laquelle je me suis battu, mise en place depuis la nomination de Ludovic CACHEUX le 3 mai 2022, est une configuration unique au sein de la Fédération Française de Karaté et que nous sommes la seule Ligue Régionale à bénéficier d'un cadre d'état, à temps plein et de plus compétent, qui assure les fonctions de Directeur Technique Régional.

Je vous rappelle également que Ludovic CACHEUX est votre interlocuteur privilégié pour vous aider et vous accompagner dans vos projets de développement lorsque vous en avez et je vous invite à le solliciter. Bien sûr je reste également à votre disposition en toutes circonstances.

5. COTISATION FÉDÉRALE - CHANGEMENT

La cotisation fédérale, après 2 années de dispenses en soutien aux clubs par la Fédération en raison de la Covid est à nouveau appelé sur la saison 2022-2023. La cotisation fédérale d'un montant maximum de 250€ est appelé par la ligue régionale qui la collecte et la reverse entièrement à 50/50 aux comités départementaux et aux ZID.

Pour la saison 2023-2024, ce sont les comités Départementaux qui appellent et collectent la cotisation fédérale auprès des clubs et non plus la Ligue Régionale. Toutefois, du fait de la dissolution des ZID, chaque Comité Départemental garde 50% de la cotisation et reverse 50% à la Ligue Régionale.

Précision Importante : Un club n'étant pas à jour de sa cotisation fédérale le jour de l'assemblée générale de la Ligue Régionale n'y a pas droit de vote.

6. BASE DE DONNEES FEDERALES

Durant l'année 2023, mise en production par la Fédération de la nouvelle base de données SIKADA (Système d'Information de Karaté et Disciplines Associées). La fédération a fait le choix de développer et gérer sa propre base de données en autonomie sans être tributaire d'un prestataire de service de plus en plus coûteux.

Toutes les informations nécessaires concernant les données de clubs et de personnes sont impérativement renseignées de façon factuelle et correcte par les présidents de clubs, détenteurs de codes d'accès personnels. Ce sont les représentants légaux des clubs qui ont la responsabilité de la saisie de données personnelles.

En application de la loi RGPD (Règlement Général de Protection des Données) AUCUN organe déconcentré ne peut modifier une donnée concernant un club et/ou une personne. Un organe déconcentré peut uniquement consulter et extraire des données de la base SIKADA concernant les clubs et licenciés sur son territoire.

Un organe déconcentré de la Fédération, Comité Départemental ou Ligue Régionale, ne peut en aucun cas être tenu responsable d'une information erronée figurant sur la base SIKADA comme par exemple une adresse mail. Aussi, il est très important pour tout représentant légal d'un club affilié à la fédération de bien vérifier les données qu'il intègre dans la base fédérale.

7. APPLICATION MOBILE E-LICENCE

Mise en place depuis le 15/09/2021, l'application e-licence continue d'évoluer avec la mise en ligne des cartes Dirigeant et Professeurs.

L'application est téléchargeable via APP STORE sur IPHONE et PLAY STORE sur ANDROID.

Elle fonctionne dans les mêmes conditions que l'espace licencié sur Internet et avec les mêmes mots de passe à la seule condition que la personne possède sa licence pour l'année en cours.

8. SITE INTERNET :

Toutes les informations concernant la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine sont en accès libre sur son site internet et sont régulièrement mises à jour comme le calendrier par exemple. Aussi, je vous invite à le consulter régulièrement en cas de changements de dates, d'horaires ou de lieux.

Toutefois, en cas de doute vous pouvez toujours vous adresser au secrétariat de la Ligue Régionale par mail ou par téléphone

9. CERTIFICAT MEDICAL :

A partir de la saison 2022-2023, la FFK a procédé à une évolution majeure de sa réglementation en vigueur en matière de certificats médicaux, avec pour finalité principale la facilitation de prise de licence et de renouvellement, aussi bien pour les pratiquants majeurs comme mineurs.
Désormais, tout pratiquant peut prendre une licence librement sans contrainte liée au certificat médical.

Par contre, les pratiquants des disciplines à contraintes particulières à savoir : Karaté Contact, Full Contact, Karaté Mix, Sanda, Vo Tu Do, Vo Vinam Combat, seront dans l'obligation de présenter lors des compétitions, un certificat médical de moins d'un an, précisant la non contre-indication à la pratique en compétition de la discipline concernée.

10. SITUATION FINANCIERE

Comme vous avez pu le constater sur le bilan financier qui vous a été transmis, arrêté au 31 aout 2023 et établi par l'expert-comptable le 13 décembre 2023, la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine présente un résultat de -82 613 euros pour la saison 2022-2023.

Ce résultat s'explique par la décision de la fédération de ne plus verser l'intégralité des subventions fédérales de fonctionnement comme les 2 saisons passées du fait de ses disponibilités en trésorerie trop élevées et suite à une non utilisation avérée des subventions perçues lors des saisons précédentes jusqu'en 2020-2021.

Il en est de même pour les subventions ANS et les subventions régionales.

Pour rappel, courant 2021, la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine a fait l'objet d'une enquête à la fois par les instances du Conseil Régional mais également par l'ANS représentant le ministère des sports. Cette enquête portait sur la justification des déclarations d'utilisation des subventions perçues les années précédentes. La majorité des subventions territoriales n'ayant pas été utilisées comme déclarées, mais thésaurisées, les instances territoriales ont envisagé une reprise des subventions perçues par la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine. Bien qu'il y ait eu un changement de présidence de la Ligue Régionale entre temps, nous avons dû d'une part reprendre l'ensemble des dossiers avec Evelyne Gominet et Stéphane Guillaud et nous avons dû également accepter un rdv physique afin de donner des explications rationnelles et concrètes. J'ai alors personnellement présenté les nouveaux projets de fonctionnement de la Ligue Régionale ainsi que la nouvelle politique que je souhaitais mettre en place immédiatement.

Mes explications et la présentation faite du nouveau projet avec une politique adaptée ont convaincu les instances et ont permis de clôturer le dossier sans avoir à retourner de subventions perçues précédemment.

Toutefois il a été convenu et je m'y suis engagé aussi bien auprès des instances territoriales que de la Fédération, d'utiliser les fonds de réserves et de les diminuer fortement sur une période de 2 ans, à la suite de quoi un retour à la "normale" pourrait être envisagé.

A ce jour, nous entretenons d'excellentes relations avec les instances régionales et la Fédération qui nous permettent de prétendre à nouveau à l'obtention de subventions de fonctionnement. Aussi, comme vous pourrez le constater lors de la présentation du budget prévisionnel 2023-2024, nous envisageons un budget à l'équilibre sans utilisation des fonds de réserve.

Pour rappel, tous les organes déconcentrés de la Fédération que ce soient les Comités Départementaux ou les Ligues Régionales ne fonctionnent qu'au travers des subventions perçues (Fédérales et Territoriales). C'est la Fédération qui a le devoir d'assurer financièrement le fonctionnement des ses organes déconcentrés.

Quelques chiffres arrêtés au 31 Août de chaque saison :

- 🌀 2019-2020 : résultat comptable +48 522 € / Fonds de réserve : 463 957€
- 🌀 2020-2021 : résultat comptable -42 927€ / Fonds de réserve : 400 786€
- 🌀 2021-2022 : résultat comptable -118 318€ / Fonds de réserve : 292 774€
- 🌀 2022-2023 : résultat comptable -82 613€ / Fonds de réserve : 224 862€

Nous avons prévu pour la saison 2022-2023, un budget de 208 000€ avec une reprise des réserves de 112 250€. Le Budget réel s'élève à 201 000€ avec une reprise des réserves de 82 613€ ce qui met en évidence, tout comme la saison passée d'une gestion maîtrisée et réaliste.

Nous pouvons constater qu'avec un budget sur la saison 2022-2023 (voir bilan financier) d'environ 200 000€ et des fonds de réserve correspondant à une saison de fonctionnement, la situation financière de la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine est revenue à des proportions acceptables tout en gardant une bonne stabilité et permettant d'assurer l'avenir sereinement.

Pour la saison 2022-2023, la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine à bénéficier de 4000€ de l'ANS (subvention réservée aux entraîneurs régionaux) et 8000€ du Conseil régional au lieu de 6500€ la saison précédente.

11. SITUATION IMMOBILIERE

Pas de changement. La Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine possède des locaux à Talence (33) d'une surface de 112m² et 366m² de terrain sur lequel se trouve également un garage. Ce patrimoine acheté au prix de 2000€/m² et entièrement auto financé en 2014 constitue un excellent investissement au vu du prix de l'immobilier actuel et de son emplacement.

12. PROJET

Un projet qui me tient à cœur et tout particulièrement à Ludovic CACHEUX sans oublier Franck BISSON car tous deux sont rattachés de part leur fonction de cadre d'état à la DRAJES Aquitaine, la réouverture d'un pôle France Jeunes au CREPS de Talence.

Un projet ambitieux à l'initiative et soutenu par la Fédération, le Ministère et les instances régionales avec une gestion confiée à la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine.

Cela permettrait de pouvoir proposer une solution concrète dans les meilleures conditions à tous les compétiteurs isolés dans leurs clubs pour qui il est très compliqué aujourd'hui de pouvoir se déplacer régulièrement et bénéficier d'entraînements adaptés.

13. REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier l'ensemble des équipes de l'ETR sous la Direction de Ludovic CACHEUX pour leur implication sans faille, leur disponibilité et leur bienveillance en toute circonstance.

Je remercie chaleureusement Evelyne GOMINET qui abat un travail considérable tous les jours tant au niveau administratif que comptable, et toujours disponible pour accueillir et répondre aux demandes des clubs et des licenciés.

Un grand merci à Stéphane GUILLAUD pour la gestion des compétitions mais surtout pour son implication dans le montage et le suivi des dossiers de subvention avec les instances régionales.

Je n'oublie pas Yvan COMET, au service de la ligue depuis des dizaines d'années et toujours digne de confiance.

Je finirai, non pas avec des remerciements mais en adressant toutes mes félicitations au nom de la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine à Sébastien RIBO, notre nouvel Expert Fédéral Krav-Maga qui fait l'unanimité de part sa générosité dans toutes ses interventions à travers la France et même en Europe.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Présentation : Stéphane GUILLAUD

Les activités de la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine sont gérées tout au long de la saison par une équipe constituée des élus, de la direction technique et du secrétariat administratif, qui travaillent en étroite collaboration d'afin d'assurer la meilleure qualité de service possible aux licenciés, aux clubs et aux organes déconcentrés.

1 - ORGANISATION GENERALE


Rappel sur la composition du comité directeur, pas de modifications à noter :

Le bureau exécutif :

- Président : Frédéric CESARO
- Secrétaire Général : Stéphane GUILLAUD
- Trésorier Général : Yvan COMET

Les membres du comité directeur :

- France BRESSY
- Valérie TAUNAY
- Frédérique VITRAC
- Michel BEZOT
- Christian LESPINASSE
- Hassan MASTASS
- Georges MECHAIN
- Janick POUPEE
- Loïc VAREZ

 Les élus se réunissent plusieurs fois par an à l'initiative du président de la Ligue, Monsieur Frédéric CESARO et en qualité de secrétaire général, je suis chargé du suivi de l'organisation et de la mise en place, des actions de la Ligue. Les dossiers de demande de subvention sont établis en concertation avec le Président, le Directeur Technique Régional (DTR) , Monsieur Ludovic CACHEUX et moi-même.

 Le président élabore avec le DTR la politique sportive de la Ligue.

Pour mettre en œuvre les actions le DTR est entouré d'une équipe technique composée de

- Moïse MORALES : Responsable Régional de l'Arbitrage Karaté
- Sébastien CASTRO MORENO : Entraîneur Régional Combat
- Kevin TAVARES LOPES : Entraîneur combat Adjoint
- Julien VIGNAUD : Entraîneur Régional Kata

Pour les disciplines associées, le DTR peut s'appuyer sur les Responsables Techniques Régionaux (RTR)

- Sébastien RIBO : RTR KRAV MAGA
- Fabrice ROUGIER : RTR YOSEIKAN
- Hakima ARAFE : RTR BODY KARATÉ

L'accueil téléphonique et du public est assuré 5 jours par semaine par Mme Evelyne COMINET, secrétaire administrative. Au-delà de l'accueil elle assure tout le suivi administratif de la Ligue, la préparation et le suivi des compétitions, des passages de grade, la communication (Internet et Facebook) ainsi que la saisie comptable en lien régulier avec le cabinet d'expertise comptable AJ3C et plus particulièrement avec Mme Jocelyne COYOS, expert-comptable.

2 - LES LICENCES

Au 31/08/2023 la ligue comptait 17 328 licences soit une augmentation de 14% par rapport à la saison précédente. Les licences sont réparties dans 379 clubs de la manière suivante :

AQUITAINE

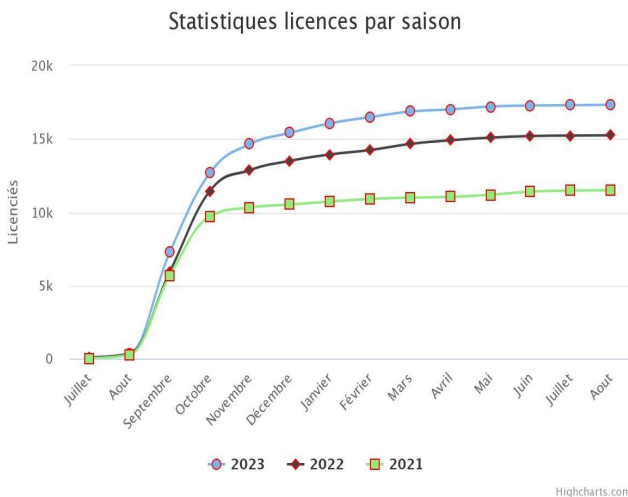
5 comités départementaux : 228 clubs, 10 827 licenciés – 4 000 féminines et 6 827 masculins

POITOU CHARENTES

4 comités départementaux : 99 clubs, 4 678 licenciés – 1 628 féminines et 3 050 masculins

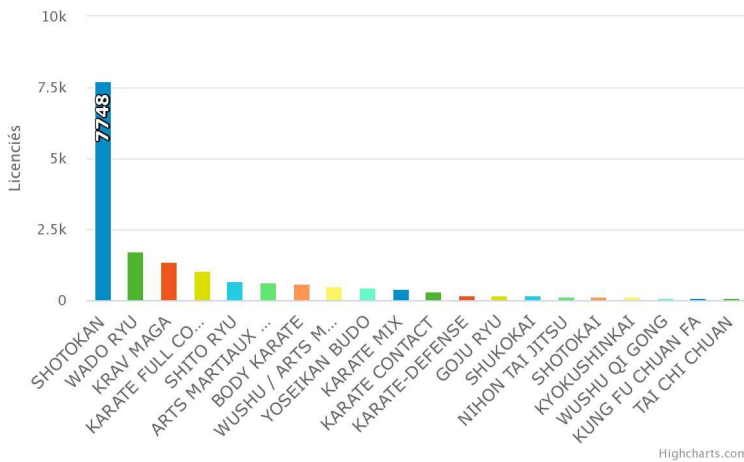
LIMOUSIN

2 comités départementaux : 52 clubs, 1 823 licenciés – 672 féminines et 1151 masculins



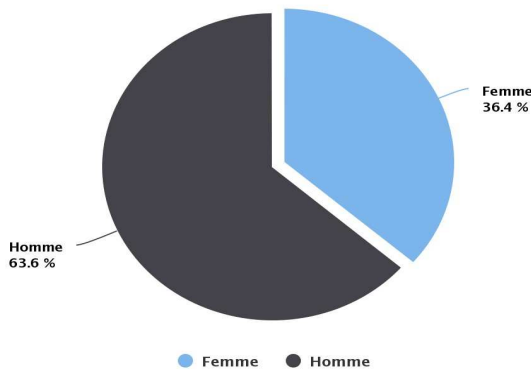
Saison 2020/2021 = 11 496 licences
 Saison 2021/2022 = 15 246 licences
 Saison 2022/2023 = 17328 licences

Répartition des licences par activité (top 20)



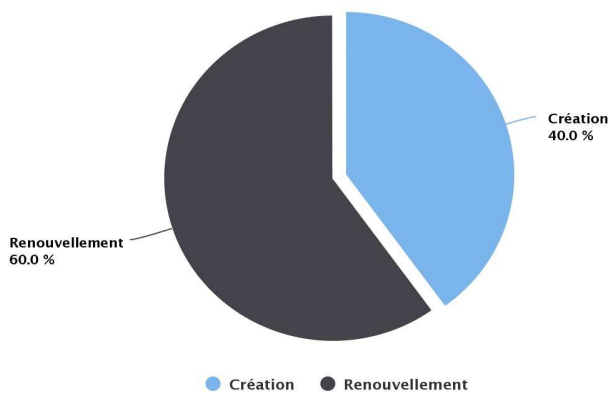
Karaté Do = 10 788
Krav Maga = 1362
Karaté Full Contact = 1038
Wushu = 789
AMV = 615
Body Karaté = 605
Yoseikan Budo = 466
Karaté Mix = 415
Karaté Jutsu = 338
Karaté Contact = 338

Répartition des licences – Homme/Femme



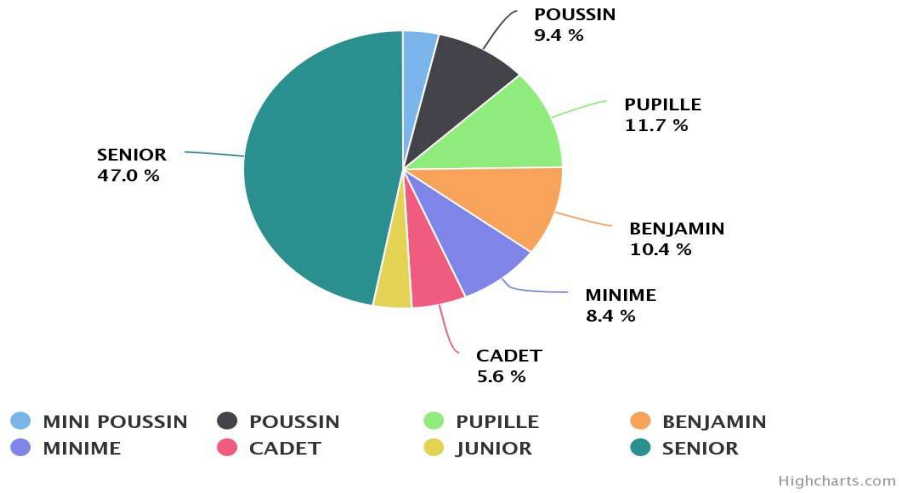
Femmes = 6300
Hommes = 11028

Répartition des licences – Création/Renouvellement



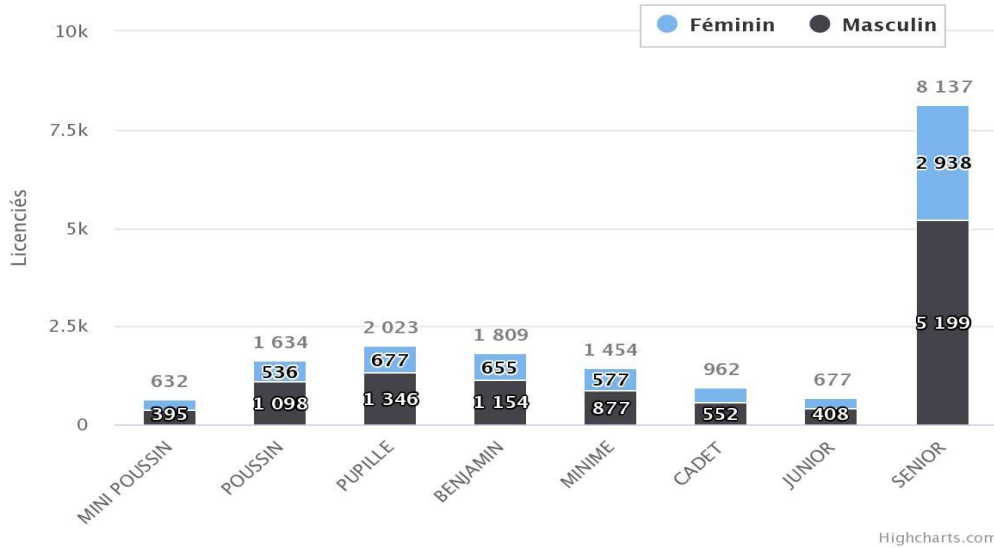
Création = 6936
Renouvellement = 10392

Répartition des licences par catégorie d'âge



Mini Poussins = 632 licenciés / Poussins = 1634 licenciés
 Pupilles = 2023 licenciés / Benjamins = 1809 licenciés
 Minimes = 1454 licenciés / Cadets = 962 licenciés
 Juniors = 677 licenciés / Séniors = 8137 licenciés

Répartition des licences par catégorie d'âge et sexe



À titre d'information, pour la saison 2023 - 2024, au 31/12/2023 il y avait 16160 licences validées contre 15414 au 31/12/2022 soit une évolution de 4.83 %.

3- ENTRAINEMENTS ET COMPETITIONS

ENTRAINEMENTS REGIONAUX :

La ligue a organisé 5 entraînements pour la détection et le suivi des athlètes régionaux

- 25/09/2020 - Combat et Kata
- 29/10/2022 - Combat et Kata
- 19/11/2022 - Combat
- 18/02/2023 - Entraînement Elite
- 27/05/2023 Combat et Kata

ENTRAINEMENTS NATIONAUX DE DETECTION

Une sélection d'athlètes repérés par les entraîneurs nationaux se sont déplacés aux entraînements Zone Sud qui se sont déroulés à Montpellier

ORGANISATION DES COMPÉTITIONS :

La ligue a organisé 12 compétitions au cours de la saison :

- Open ZID Aquitaine Kata / Combat- P/B le 05/11/2022 au BOUSCAT (33) avec 158 participants
- Coupe ZID Aquitaine Kata / Combat - M/C/J le 06/11/2022 au BOUSCAT (33) avec 48 participants en Kata et 164 en Combat
- Championnat ZID Aquitaine Combat - M/C/J/S - et Coupe combat Vétérans le 21/01/2023 au BOUSCAT (33) avec 193 participants au Championnat et 26 à la Coupe.
- Coupe Elite ZID Aquitaine Kata/Combat - P/B - le 22/01/2023 au BOUSCAT (33) avec 59 participants en Kata et 173 en Combat.
- Championnat ZID Aquitaine KATA - M/C/J/S - et Coupe Kata Vétérans - au BOUSCAT (33) le 05/02/2023 avec 51 participants au Championnat et 10 à la Coupe.
- Coupe Honneur ZID AQUITAINE KATA / COMBAT - P/B - au BOUSCAT (33) le 05/02/2023 avec 19 participants en KATA et 69 en COMBAT
- Open LRNA Combat - P/B - à BOE (47) le 11/02/2023 avec 102 participants.
- Championnat LRNA Combat - M/C/J/S - à BOE (47) le 12/02/2023 avec 265 participants
- Open LRNA Kata - P/B - le 25/02/2023 au BOUSCAT (33) avec 42 participants.
- Championnat LRNA Kata - M/C/J/S/V - le 25/02/2023 au BOUSCAT (33) avec 80 participants en M/C/J/S et 20 en Vétérans.
- Championnat Régional Universitaire Combat et Kata le 21/01/2023 au Bouscat avec 20 participants
- Trophée AMV Spécial enfants 04/03/2023 à La Flotte en Ré (17) avec 45 participants

DEPLACEMENT SUR LES COMPÉTITIONS :

- 2ème Tournoi de la Vienne le 19/02/2023 à POITIERS (86) avec 153 participants et 8 équipes de Ligues en Kata et Combat dans les catégories B/M/C/J.
- Championnat de France des Ligues le 18/03/2023 à VILLEBON (91)

- Afin d'encadrer les compétiteurs, le Président de la Ligue, le DTR et les entraîneurs régionaux se sont déplacés sur l'ensemble des compétitions nationales (coupes et championnats) ce qui a facilité l'émergence d'un collectif d'athlètes avec une belle dynamique de groupe et de bons résultats à l'échelon national.

4 - LES PASSAGES DE GRADES

Deux passages de grades sont organisés au cours de la saison, sous la responsabilité du président de la Commission Organisation Régional des Grades M. Frédéric CESARO et des responsables des grades des disciplines concernées :

- Responsable Régional des Grades KARATÉ : Serge FORSTIN
- Responsable Régional des Grades KRAV MAGA : Olivier CHRETIEN
- Responsables Régional des Grades AMV : Vivian LASJUNIES
- Responsable Régional des Grades YOSEIKAN : Jean Pierre PICHEREAU
- Responsable Régional des Grades WUSHU : Willy MANGIN

Les passages se sont déroulés le 18.12.2022 et le 17.06.2023 au BOUSCAT

- 14 candidats masculins au 5° Dan Karaté Do = 11 admis et 3 refusés
- 9 candidats masculins Krav Maga du 1er au 3° Dan = 7 admis et 2 refusés
- 4 candidats Wushu (1homme et 3 femmes) du 2° au 5° Dan Wushu = 4 admis
- 4 candidats AMV au 1° Dan (3 hommes et 1 femme)
- 2 candidats masculins Yoseikan au 3° Dan = 2 admis
- 2 candidats masculins Karaté Full Contact au 4° Dan = 1 admis / 1 refusé
- 1 candidate Nihon Tai Jitsu = admise

5- LES STAGES

ORGANISATION DES STAGES :

- Self Défense : Krav Maga / Karaté Défense le 26/11/2022 au BOUSCAT (33)
- Krav Maga le 12/03/2023 à COULOUNIEIX CHAMIERES (24) et le 08/04/2023 à St PIERRE DU MONT (40)
- Yoseikan Budo le 27/11/2022 au BOUSCAT (33) le 04/02/2023 à ROCHEFORT (17) et le 13/05/2023 à LESCAR (64)

COMMISSION FEMININE :

Au sein du comité directeur Mme Frédérique VITRAC est plus particulièrement en charge de la commission féminine. Dans ce cadre, à l'occasion de la Journée Internationale des droits des femmes » un stage multi disciplines uniquement dirigé par des femmes a été organisé au BOUSCAT le 11 mars 2023. Etaient représentées les disciplines de Body-Karaté, Krav Maga, Viet Vo Dao, Karaté, Karaté Défense et une table ronde autour du thème « Violences dans le Sport » a été animé par le CROS.



6- CONCLUSION

Grâce à l'implication de tous les acteurs de la Ligue, la saison 2022-2023 a permis la mise en œuvre et la réalisation de toutes les missions qui lui incombent ainsi que la réalisation des projets qui lui sont propres.

Je vous remercie de votre attention, et vous souhaite une excellente fin de saison 2023 – 2024.

RAPPORT FINANCIER DU TRÉSORIER

Présentation : Ivan COMET

Ce rapport constitue un compte rendu de l'activité de la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine pour la saison 2022/2023 qui s'est achevée avec 17 328 licenciés pour un résultat négatif de -82 613 euros.

Il expose successivement :

- Les faits marquants,
- Les ressources et les dépenses (compte de résultat),
- La situation patrimoniale à la clôture (bilan),
- Le budget prévisionnel 2023/2024

Ce document a pour objectif de détailler les éléments cités ci-dessus et d'apporter des précisions nécessaires à la compréhension de l'activité de la Ligue d'un point de vue financier.

Les comptes de la saison ont été établis par un cabinet d'expertise comptable, ont été soumis à l'approbation du comité directeur de la Ligue et au contrôle des vérificateurs aux comptes.

1. FAITS ET ÉVÈNEMENTS MARQUANTS :

Mise en œuvre et réalisation de toutes les actions liées aux missions fédérales.

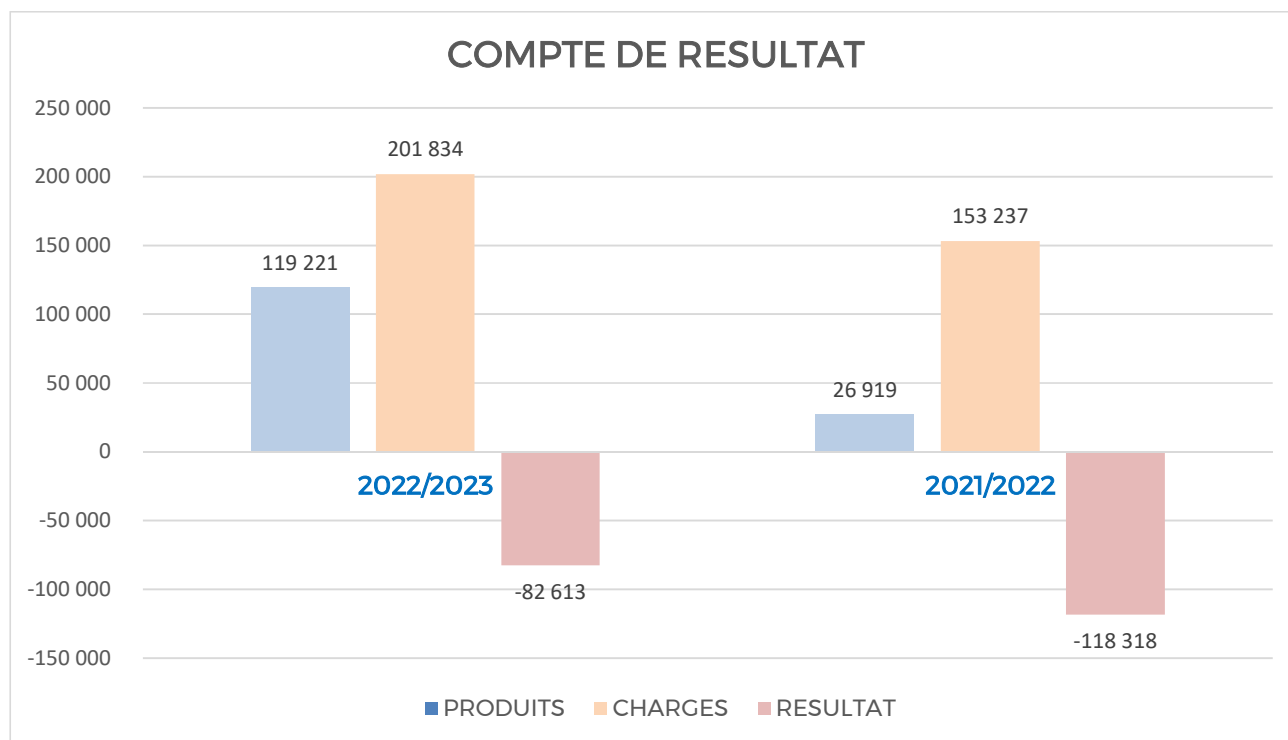
Mise en place des entraînements régionaux de détection et perfectionnement. Accompagnement tout au long de la saison des athlètes régionaux dans leur préparation et sur les différents sites de compétitions régionales et nationales.

Fin de l'exonération de la cotisation fédérale avec appel de cotisation réalisé par la ligue à tous les clubs affiliés présents sur son territoire. Cotisations entièrement reversées aux ZID et aux comités départementaux dans la proportion de 50%/50%

La majeure partie des subventions fédérales se rapportant aux licences n'est toujours pas perçue par la Ligue.

A noter toutefois une légère augmentation de la subvention du Conseil Régional et le début de reprise du versement d'une partie des subventions fédérales.

2. LE COMPTE DE RÉSULTAT :



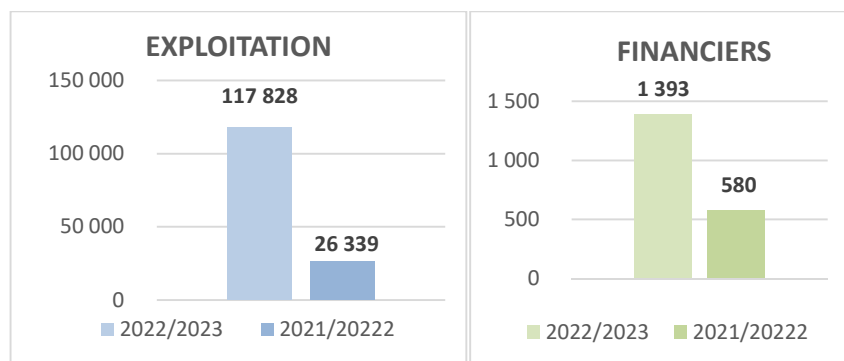
	2022/2023	2021/2022	Écart N/N-1	
			€	%
PRODUITS	119 221	26 919	92 302	342.89
CHARGES	201 834	153 237	48 597	31.71
RÉSULTAT	- 82 613	- 118 318	35 705	30.18

Nous pouvons constater sur la présentation du compte de résultat ci-dessus que

- 🔴 Les produits de la saison 2022-2023 s'élèvent à 119 221 euros, et représentent une augmentation de 92 302 euros par rapport à 2021-2022, soit +342.89 %,
- 🔴 Les charges de 2022-2023 sont de 201 834 euros soit une augmentation de 35 705 euros par rapport à l'exercice précédent soit +31.71%

Le résultat de cette saison fait donc apparaître un déficit de 82 613 € représentant une baisse du déficit de -30.18% par rapport à la saison précédente.

A. LES PRODUITS



PRODUITS	2022/2023	2021/2022	Écart N / N-1	
			EUROS	%
EXPLOITATION	117 828	26 339	91 489	347.35
FINANCIERS	1 393	580	813	140.28
EXCEPTIONNELS				

Produits d'exploitation :

3. Les produits d'exploitation correspondent aux produits réalisés lors des manifestations (entrées, inscriptions aux compétitions ...), à la cotisation fédérale des clubs et aux subventions perçues par la FFK, l'ANS et la Région.

Nous constatons pour la saison écoulée, une forte augmentation de ces produits avec une variation sur N-1 de + 91 489 €

Cette augmentation s'explique principalement par l'encaissement par la Ligue de la cotisation fédérale payée par les clubs pour un montant de 75 020€ alors que la saison précédente, les clubs en étaient encore exonérés du fait des mesures COVID.

Les subventions d'exploitation ont également vu une hausse liée

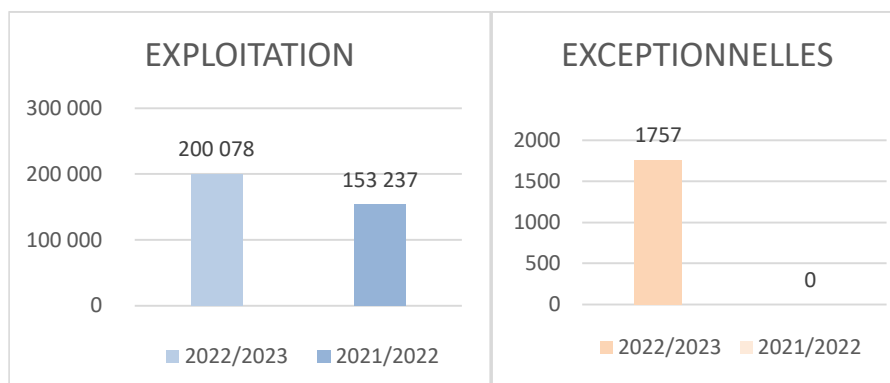
- au reversement sur la vente des passeports par les départements de la ZID Aquitaine + 9 190€
- à une subvention fédérale exceptionnelle de 5000€
- à une légère augmentation de 1500 € de la subvention du Conseil Régional

Produits financiers et exceptionnels :

Légère hausse de produits financiers est liée à la hausse du taux d'intérêts sur les livrets.

Pas de produits exceptionnels

B. LES CHARGES



CHARGES	2022/2023	2021/2022	Écart N / N-1	
			EUROS	%
EXPLOITATION	200 078	153 237	46 840	30.57
FINANCIÈRES	0	0	-	-
EXCEPTIONNELLES	1 757	0	1 757	

Charges d'exploitation :

Les charges d'exploitation sont de 200 078 € pour la saison 2022/2023 contre 153 237 € pour N-1. Ce qui représente une augmentation de 46 840 € par rapport à la saison précédente (+30.57 %)

L'augmentation relève des cotisations fédérales qui ont été perçues par la ligue puis reversées aux comités départementaux ainsi qu'aux ZID Poitou Charente et Limousin pour un montant de 51 805€ alors que ce montant était nul la saison précédente puisqu'il n'y avait pas eu d'appel à cotisation du fait des mesures COVID.

Les charges liées au fonctionnement global de la Ligue sont globalement équilibrées par rapport à la saison précédente puisqu'elles sont de 101 412€ pour 98 549 € en N-1.

Charges financières et exceptionnelles :

Comme les années précédentes la Ligue n'ayant pas d'emprunts, il n'y a pas de charges financières.

Les charges exceptionnelles correspondant quant à elles à une provision pour litige suite à une réclamation en cours avec gaz de Bordeaux

3 - LE BILAN :

A- L'ACTIF

ACTIF	2022/2023	2021/2022	Variation
ACTIF IMMOBILISE	133 519	147 073	-9.22%
ACTIF CIRCULANT	225 262	292 774	-23.6%
TOTAL	358 780	439 847	-18.43%

L'Actif immobilisé s'élève à 133 519 € au 31/08/2023

Il est constitué en totalité par des Immobilisations Corporelles qui sont notre patrimoine :

Le terrain et les locaux de Talence et leurs aménagements, mobilier de bureaux, matériel informatique et audiovisuel, matériel divers.

La différence du montant net entre 2021/2022 et 2022/2023 correspond aux amortissements de l'exercice pour 13 555 €.

L'Actif Circulant s'élève à 225 262 € au 31/08/2023.

Il est principalement composé par les disponibilités (Trésorerie) qui s'élèvent à 224 862 €

B - LE PASSIF :

PASSIF	2022/2023	2021/2022	Variation
Fonds Propres	355 542	438 155	-18.85%
Fonds dédiés	1 757	0	-
Dettes fiscales et sociales	1 481	1 692	-12.44%
TOTAL	358 780	439 847	-18.43%

Les fonds propres sont constitués pour 117 407€ des fonds associatifs, 320 748€ de report à nouveau et de -82 613€ du résultat de l'exercice.

Les dettes fiscales et sociales sont les charges dues au titre du mois d'août mais encaissées par les différents organismes au mois de septembre.

4 - APPROBATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat fait ressortir un déficit de 82 613 € dû principalement aux subventions non perçues.

Après lecture du compte rendu des vérificateurs aux comptes MM. VASSAL et COUTURIER, nous soumettrons à votre approbation la présentation des comptes annuels et son résultat de -82 613 €.

Ainsi que l'affectation du Résultat comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DÉFICITAIRE en compte REPORT A NOUVEAU DÉBITEUR.

5 - BUDGET PRÉVISIONNEL

Si nous reprenons le budget prévisionnel 2022 / 2023 présenté lors de la précédente Assemblée Générale, nous ne pouvons que constater la maîtrise de la gestion de notre président, le déficit étant inférieur de 29 637€ à celui initialement prévu.

	PRÉVISIONNEL 2022/2023	REALISE 2022/2023	ÉCART
CHARGES	208 000	201 834	- 6 157
PRODUITS	95 750	119 221	+ 23 471
RÉSULTAT	-112 250	-82 613	29 637

BUDGET PRÉVISIONNEL 2023/2024 : (cf. document page suivante)

Le budget prévisionnel 2023 / 2024 s'appuie sur les éléments de l'exercice passée avec les évolutions budgétaires liées :

- au fait que la ligue ne perçoit plus directement les cotisations fédérales mais uniquement la part de 50% reversée par les comités départementaux
- la reprise intégrale du versement des subventions fédérales
- la subvention fédérale exceptionnelle consécutive à la dissolution des ZID Limousin et Poitou Charente

Le budget global pour la saison prochaine est donc estimé à 183 750 € avec un résultat de 0€

Prévisionnel exercice 2023/2024

CHARGES		PRODUITS	
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
60 Achats	6 850	70 Produits des activités	8 500
Achats de matériel et fournitures activités	3 500	Recettes des guichets	3 000
Achat médailles	1 450		
Cartes et diplômes grades	500	Inscription passage des grades	2 000
Fournitures non stockables (eau, énergie)	900	Inscriptions compétitions	3 500
Fournitures administratives	500		
61 Services extérieurs	4 300	74 Subventions d'exploitation	139 000
Organisations sous-traitées		7410 - Etat	
Locations (matériel et équipements)		Ministère des Sports - ANS	6 000
Charges locatives		L'agence de services et de paiement	
Entretien et réparations	2 000	Autres ministères	
Primes d'assurances	1 300		
Frais de colloques et conférences	1 000	7440 - Collectivités territoriales	
		Conseil Régional	8 000
62 Autres services extérieurs	123 100	Conseil Général	
Organisation compétition	40 000	Commune	
Stages de Ligue + Entraînement Régionaux	20 000	7460 - Fédération	
Participation et actions accompagnement Elite LRNA	18 000	Subvention fédérale	80 000
Formation arbitrage	6 000	Subvention fédérale exceptionnelle dissolution ZID	45 000
Honoraires	7 000		
Récompenses et cadeaux	2 000	75 Autres produits de gestion courante	35 500
Réunions CD LRNA	4 500	Dons manuels	
Organisations passage grades	3 000	Participations pour stages de formation	
Missions fédérales	5 000	Cotisation fédérale	35 500
Frais ETRDTR	5 000		
Frais de mission et représentation	6 000	76 Produits financiers	750
Frais assemblée Générale	5 000	Intérêts des fonds placés	750
Frais postaux - Télécom	750		
Service bancaires	350		
Frais	500		
63 Impôts, taxes et versements assimilés	2 000		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 000		
64 Charges de personnel	34 000		
Salaires	27 000		
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	7 000		
65 Autres charges de gestion courante			
Créances sur exercices antérieurs			
Reversement cotisations CDK et ZID			
66 Charges financières			
Intérêts des emprunts			
Autres charges financières			
TOTAL I	170 250	TOTAL I	183 750
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	
Amendes et pénalités		Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles diverses		Produit des amendes et pénalités	
68 Dotation aux amortissements et provisions	13 500	78 Reprise sur amortissements et provisions	
Amortissements sur charges d'exploitation	13 500	Reprise sur amortissements et provisions	
Engagements à réaliser sur ressources affectées		Report des ressources non utilisées	
TOTAL II	13 500	TOTAL II	
Total des charges	183 750	Total des Produits	183 750
Total après imputation des réserves	183 750	REPRISE DES RESERVES - RESULTAT	
		Total après imputation des réserves	183 750